

Échelle, vitesse et dépendance : l'Europe dans la nasse de la compétition technologique

Monde

Par Pierre Buhler

Publié le 15 juillet 2026

*ancien diplomate, auteur de **La Puissance au XXI^e siècle** (Paris, CNRS éditions), enseigne les relations internationales à Sciences Po Paris, à la Hertie School de Berlin et au Collège d'Europe à Natolin*

Le « paquet de souveraineté technologique » présenté par la Commission européenne en juin 2026 renvoie crûment à l'ampleur de la dépendance technologique, longtemps indolore et consentie, de l'Europe à l'égard des États-Unis. En miroir de celle, également acceptée, vis-à-vis des armements américains, elle porte sur l'ensemble de l'écosystème numérique qui forme l'environnement des entreprises et des consommateurs du Vieux Continent. Les géants de la tech américaine y règnent presque sans partage, verrouillant les

chaînes de valeur en amont de la frontière technologique contemporaine, celle de l'IA : les semi-conducteurs, les infrastructures de stockage et de traitement des données, la puissance de calcul. Le second mandat de Trump a transformé cette asymétrie, ancienne, en arme politique contre l'Europe, illustrant la théorie de l'« interdépendance armée », définie notamment par ses effets de « panoptique » et de « goulot d'étranglement ». Bienvenu, mais tardif, le réveil de l'Europe souffre, dans une compétition technologique dominée par les États-Unis et la Chine, d'un double handicap, celui de l'échelle et celui de la vitesse. Les priorités de R&D ses entreprises l'exposent, qui plus est, au « piège de la technologie intermédiaire ».

Cet article est tiré de : *La puissance au XXI^e siècle*, 4^e éd., CNRS Éditions, 2026

Introduction

Année après année, la Commission européenne se met en ordre de bataille sur le front de la compétition technologique. La plus récente initiative est celle d'un « paquet de souveraineté technologique », proposé le 3 juin dernier au Conseil et au Parlement européens^①. Il vient après l'annonce d'un plan d'action, en 2025, pour faire de l'Europe un « continent de l'intelligence artificielle »^② et le règlement encadrant cette dernière (AI Act de 2024)^③. Cadre réglementaire ou outils de politique industrielle, ces initiatives témoignent, par leur succession, de la gravité de l'enjeu.

S'il s'agit d'ériger des barrières de protection d'une souveraineté technologique sur un terrain critique pour les Européens, cette démarche est bienvenue. Pour ce qui est de faire de l'Europe un « continent » de l'IA, la marche est en revanche très haute, trop peut-être. L'ensemble européen fait

face, en effet, à un véritable système qui, par la profondeur de son enracinement et l'ampleur de l'écart creusé, défie toute tentative de rattrapage.

Une suprématie numérique et industrielle

Bâti sur le foisonnement de l'Internet aux Etats-Unis puis dans le monde – hors Chine – cet écosystème a été structuré en l'espace de quelques décennies par une offre constamment renouvelée et un rythme étourdissant d'innovations, par des marchés mondiaux avides de ses services et des outils qui en ouvrent l'accès. De l'architecture d'Internet aux logiciels de mise en réseau, en passant par les navigateurs web, les moteurs de recherche, les systèmes d'exploitation mobiles, les plateformes de réseaux sociaux, les algorithmes sophistiqués, l'informatique en nuage, les mégadonnées (*big data*) et l'intelligence artificielle, chaque vague technologique majeure a vu le jour aux États-Unis. Ces vagues successives d'innovation ont façonné l'ordre numérique mondial.

Alors que ces innovations se sont rapidement diffusées à travers le monde, la capacité des entreprises américaines à assurer leur déploiement à grande échelle (*scalability*) a assuré leur domination mondiale dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la concentration des entreprises, des infrastructures ou des applications. La Chine constitue la principale exception à ce constat, nullement anodine (*cf. infra*). Parmi les dix plus grandes entreprises de l'Internet par capitalisation boursière, sept sont américaines, trois sont chinoises, aucune n'est européenne. Les technologies venues d'outre-Atlantique ont été largement adoptées par les consommateurs, les entreprises et les administrations publiques du Vieux Continent, souvent sans conscience des dépendances structurelles qu'elles entraînaient – d'autant plus que ces services provenaient d'un pays ami et largement admiré. L'asymétrie qui en résulte est flagrante.

L'écosystème américain est en effet peuplé de géants de la *tech*, véritables conglomérats se partageant différents marchés interdépendants. Quelquefois en situation d'oligopole, de duopole voire de monopole, ils bénéficient souvent de l'avantage d'avoir été le premier entrant sur ces marchés, de la concentration ainsi opérée et de la rente garantie par une position dominante. Une succession de couches de valeur en forme l'armature.

En amont, le fabricant de semi-conducteurs Nvidia est en position de quasi-monopole pour la production de microprocesseurs capables de délivrer la puissance de calcul nécessaire à l'entraînement des modèles d'IA⁴. Il contrôle 90 % du marché mondial. Pour ce qui est des infrastructures fixes, dix des treize « serveurs-racines » du système de noms de domaine mondial sont situés aux États-Unis. Près de la moitié de la capacité mondiale – 45 % – de stockage de données est hébergée dans quelque 5 500 centres de données aux États-Unis. Mais ce taux grimpe à plus de 70 % si on y inclut les autres centres de données appartenant à des entreprises américaines et placées sous leur souveraineté. Par contraste, leurs homologues européennes comptent pour moins de 5 % de cette capacité.

Cette même concentration apparaît dans la connectivité, dont l'épine dorsale est constituée par les câbles sous-marins qui acheminent la quasi-totalité du trafic Internet. Si seule une infime partie – moins de 5 % – du trafic est acheminée par satellites, l'écart n'en est pas moins significatif sur ce terrain également, que ce soit en termes de lancements ou de satellites actifs. L'essor d'acteurs privés tels que SpaceX, avec sa constellation Starlink, a considérablement accru les capacités américaines, portant le nombre de satellites opérationnels à plus de 10 000. Les États-Unis comptent pour 65 à 85 % des lancements de satellites au cours des dernières années, ainsi que pour les trois quarts de leur activité actuelle. Une filiale d'Amazon poursuit le projet Kuiper, une autre

constellation de plus de 3 000 satellites en orbite terrestre basse à terme.

À l'inverse, le système européen, plus institutionnel, centré sur l'Agence spatiale européenne et les lanceurs d'Arianespace, accuse un retard tant en termes d'échelle que d'innovation technologique, en particulier dans les systèmes de lanceurs réutilisables et les grandes constellations satellitaires. Bien qu'elle exploite des satellites d'importance scientifique cruciale pour l'observation de la Terre et la navigation, l'Europe est, par le nombre de satellites dans l'espace, dix fois moins présente que les États-Unis. L'écart est également important pour les satellites militaires : les États-Unis en possèdent environ 250, contre moins de 50 détenus, à titre national, par les pays européens.

La gestion de données exigeant la pleine propriété des infrastructures nécessaires, voire le contrôle des flux en aval⁵, c'est des géants des services numériques qu'a procédé cette concentration verticale qui a valu à cinq entreprises américaines le qualificatif de *hyperscaler*. Elles génèrent environ la moitié du trafic Internet mondial et leur domination sur les différents marchés est massive. Google représente 90 % du marché des moteurs de recherche en Europe. Les réseaux sociaux sont dominés par Meta (Facebook, WhatsApp, Instagram) et Google (YouTube), tandis qu'Amazon est en tête du commerce électronique. Dans l'informatique en « nuage » (*cloud*), Amazon Web Services, Microsoft et Google, contrôlent plus des deux tiers de la demande européenne, captant 83 % des revenus des services professionnels (stockage et logiciels) achetés en Europe⁶. Apple et Google dominent les systèmes d'exploitation mobiles, tandis que Microsoft, Google, OpenAI (ChatGPT) et Anthropic sont en tête dans le domaine de l'intelligence artificielle, les deux derniers assurant 90 % de la demande grand public et, avec Google, 70 % du marché professionnel.

L'emprise structurelle des États-Unis

Les systèmes de paiement utilisés en Europe portent également l'empreinte de cette asymétrie, la majorité d'entre eux – Visa, Mastercard et PayPal... – opérant sous juridiction américaine, souvent avec une portée extraterritoriale. Cette caractéristique est apparue au grand jour lorsque plusieurs juges de la Cour pénale internationale, sanctionnés par le gouvernement américain pour avoir émis des mandats d'arrêt contre le premier ministre d'Israël et un membre de son gouvernement, ont découvert que leurs cartes de crédit étaient inutilisables⁷. Pas moins de 61 % de toutes les transactions effectuées dans la zone euro le sont par des entités sous contrôle américain. L'extraterritorialité du droit américain est une contrainte redoutée par le système bancaire européen, dont de nombreux établissements ont fait les frais (Crédit Suisse, BNP Paribas, Deutsche Bank, HSBC...). Quant à la finance numérique, les cryptomonnaies stables (*stablecoins*) en circulation dans le monde sont libellées, à hauteur de 98 %, en monnaie américaine.

Cette domination structurelle s'est construite sur plusieurs décennies, par une combinaison d'effets de réseau, de capacité de déploiement à l'échelle mondiale, d'avantages acquis par les entreprises installées et de « plateformisation », le tout dans un contexte de modèles de coûts marginaux faibles. La « rente d'extraction » qui en résulte a permis à ces géants de la *tech* un rythme soutenu de réinvestissement soutenu dans la recherche et développement (R&D) ainsi que les infrastructures, consolidant davantage encore leur domination du marché. L'objectif est de verrouiller la concurrence – soit en acquérant les *start ups* les plus prometteuses à un stade précoce, avant qu'elles ne puissent grandir et poser un défi, soit en préservant et en étendant la suprématie existante sur le marché.

Les trésors de guerre accumulés grâce à cette rente, mais aussi les anticipations de profits futurs par les marchés boursiers expliquent les montants d'investissement vertigineux dans ce secteur. Une estimation approximative pour la R&D des cinq GAFAM les situe à 240 Mds \$ en 2024, ce qui représente près de 2 % de leur capitalisation boursière, la moitié de leurs bénéfices et plus que le budget fédéral américain de la R&D, tant civil que militaire (environ 200 Mds \$)⁸. Quant aux dépenses d'infrastructure – centres de données et serveurs pour l'essentiel – elles atteignent en 2026 des niveaux spectaculaires, à savoir quelque 200 milliards de dollars pour Amazon, 180 milliards pour Alphabet (Google), 150 milliards pour Meta et 190 milliards pour Microsoft, soit un total approximatif de 720 Mds \$. Ces dépenses en capital, principalement orientées vers l'intelligence artificielle, sont en forte croissance d'une année sur l'autre pour rester en tête dans la course, consolidant une position inexpugnable.

Ces acteurs sont tous des entreprises privées qui ont bâti leur force sur ce statut même, contestant parfois les efforts de régulation des autorités publiques lorsqu'elles appliquent les lois américaines antitrust ou relative à la protection de la vie privée. Pourtant, ils se conforment à d'autres dispositions de la législation américaine, comme le *CLOUD Act* de 2018, qui oblige les entreprises basées aux États-Unis à partager leurs données avec les autorités fédérales, à la demande de celles-ci, quel que soit l'endroit où elles sont stockées, qu'elles concernent des citoyens américains ou des étrangers. Ces procédures ont été mises en place à la suite des révélations de Snowden en 2013 sur le programme PRISM. Celui-ci organisait la collecte par la *National Security Agency* de données non seulement de manière légale auprès des entreprises technologiques américaines, mais aussi à partir de l'interception « en amont », sur les réseaux de fibre optique, avec la coopération des opérateurs de télécommunications. La surveillance des communications des dirigeants européens, révélée par la suite,

a été largement ressentie comme un abus de confiance et comme l'illustration d'une asymétrie parmi tant d'autres.

La boîte à outils de « l'interdépendance arsenalisée »

Ces agissements ont fourni une autre preuve du mécanisme de l'interdépendance « arsenalisée » (*weaponized*), conceptualisé par les politologues Henry Farrell et Abraham Newman⁹.

Formée de nodes difficiles à contourner, la structure en réseau offre aux États bien positionnés à cet égard un potentiel considérable de contrôle sur les nœuds critiques des flux, qu'ils soient numérique, financiers, énergétiques...

D'une part, l'« effet panoptique » permet à ces États d'obtenir un avantage informationnel sur leurs rivaux, grâce à la combinaison de la collecte de données et de la puissance de calcul pour les exploiter. L'autre caractéristique est l'« effet de goulot d'étranglement » (*chokepoint effect*), à savoir la capacité de couper d'autres acteurs du trafic au sein de réseaux que leur haut niveau d'efficacité a rendus indispensables, et difficiles à contourner. Cet effet est illustré par le système SWIFT¹⁰ qui, bien que relevant de la juridiction belge, a subi en 2012, des pressions de la part des États-Unis, relayées par un règlement¹¹, pour refuser son service aux banques iraniennes aux fins de contraindre l'Iran à un accord sur son programme nucléaire.

La relation de distance auparavant respectée entre l'administration américaine et les grandes entreprises technologiques s'est substantiellement transformée depuis le début du second mandat de Donald Trump. La présence ostensible de plusieurs de leurs dirigeants à sa cérémonie d'investiture a été largement interprétée comme un gage public d'allégeance au nouveau président, dicté par une attraction

idéologique ou par la nécessité de sécuriser leurs intérêts commerciaux, voire par les deux à la fois.

Comme le souligne le politologue Ian Bremmer, les « techno-utopistes » – les visionnaires de la *Silicon Valley* comme Elon Musk, Mark Zuckerberg, Peter Thiel et Marc Andreessen – qui ambitionnaient d’abord de « rendre l’État obsolète (...) ont pris un tournant techno-autoritaire. Ne se contentant plus de transcender l’État, ils cherchent désormais à le capturer – en réorientant la puissance publique pour faire avancer des ambitions privées ». Il explique ce tournant en partie par l’intérêt personnel mais aussi, et surtout, par « *un changement de l’équilibre de la puissance technologique dans une ère de contestation géopolitique. Contrairement aux plateformes numériques antérieures, qui ont prospéré sous une intervention gouvernementale minimale, la plupart des technologies de pointe d’aujourd’hui – telles que l’aérospatiale, l’IA, les biotechnologies, l’énergie et l’informatique quantique – requièrent un soutien étatique, implicite ou explicite, pour se développer à grande échelle. À mesure que ces domaines se sont retrouvés au cœur de la compétition sino-américaine et que la sécurité nationale a embrassé une part croissante de la galaxie numérique elle-même, l’alignement avec l’administration est passé d’une nuisance à une nécessité stratégique, rendant la vision techno-utopiste moins viable – et le modèle du champion national plus attractif. Les incitations à la capture de l’État ont monté en flèche en même temps que les bénéfices qui en découlaient* »¹².

Au-delà du symbolisme du jour de l’investiture, cette convergence se traduit également par une politique publique centrée sur l’intelligence artificielle (IA) et énoncée dans un décret (*Executive Order*) de 2025 signé par le président Trump. L’objectif y est clairement énoncé : « *L’IA est une technologie fondamentale qui définira l’avenir de la croissance économique, de la sécurité nationale et de la compétitivité mondiale pour les décennies à venir. Les États-Unis doivent non seulement être à*

l'avant-garde du développement des capacités d'IA générales et de pointe, mais aussi veiller à ce que les technologies, les normes et les modèles de gouvernance de l'IA américaine soient adoptés dans le monde entier afin de renforcer les relations avec nos alliés et de sécuriser notre domination technologique continue. Ce décret établit un effort national coordonné pour soutenir l'industrie américaine de l'IA en promouvant l'exportation d'offres technologiques complètes d'IA américaine (full-stack) »¹³.

La référence au « *renforcement des relations avec les alliés* » sert de toile de fond à l'offensive contre les réglementations adoptées par l'Union européenne, qu'il s'agisse du règlement sur les services numériques (DSA), sur les marchés numériques (DMA) ou sur l'IA (AI Act). Dans un discours prononcé lors du Sommet international sur l'IA en février 2025 à Paris, le vice-président Vance s'est emporté contre les obstacles auxquels les entreprises technologiques américaines étaient confrontées avec le DSA, les « *réglementations massives qu'il a créées concernant le retrait de contenus et la police de la prétendue désinformation* » et les « *coûts de conformité juridique illimités* » générés par le RGPD. « *L'Amérique n'acceptera pas* », a-t-il averti, « *que des gouvernements étrangers serrent la vis aux entreprises technologiques américaines* »¹⁴.

Des mesures de rétorsion sur le commerce de l'UE avec les États-Unis font également partie d'un climat d'intimidation plus large, alimenté par les menaces récurrentes de Trump de sanctionner, par des tarifs douaniers ou des restrictions à l'exportation sur les microprocesseurs, les réglementations ou taxes numériques « *conçues pour nuire à la technologie américaine ou pratiquer une discrimination à son encontre* »¹⁵. C'est ainsi que l'ancien commissaire français Thierry Breton s'est trouvé en première ligne, accusé par Washington d'être le « *cerveau* » de ce cadre réglementaire et sanctionné fin 2025 par une interdiction de visa. Des menaces ont été proférées visant à

imposer des sanctions supplémentaires à d'autres responsables impliqués dans l'application de ces réglementations.

Mais la réglementation et les menaces ne sont qu'un aspect d'un système bien plus vaste. En son centre, le nexus formé par la puissance de calcul et l'IA définit la frontière technologique d'aujourd'hui et des années à venir, en attendant une possible percée dans l'informatique quantique. Cet ensemble est entre les mains du petit nombre d'entreprises qui ont noué cette relation étroite, pour ne pas dire intime, avec l'administration Trump (*cf. supra*). Ces technologies constituant le fondement du fonctionnement des sociétés modernes dans toutes leurs dimensions relatives à l'économie, à la finance, à la banque, à la logistique et aux services publics, la suprématie ainsi acquise par les États-Unis leur assure le contrôle de « goulots d'étranglement » en cascade.

Des équipements de pointe, mais aussi des services numériques exposés à des restrictions à l'exportation, une domination écrasante de ces entreprises technologiques sur la plupart des marchés mondiaux – avec des options de refus de service – une dynamique de gains de productivité dans un environnement commercial hautement concurrentiel, l'absence d'alternatives équivalentes, la vulnérabilité aux représailles font partie de la boîte à outils dont disposent les États-Unis, en premier lieu vis-à-vis d'une Europe hautement intégrée dans ce réseau.

Alors que l'attention est, dans le monde, attirée par la course à la performance des entreprises américaines championnes de l'IA, la Chine, après avoir ébranlé les États-Unis en janvier 2025 par un « moment Spoutnik » avec *Deepseek*, avance sans tapage ses pions avec une stratégie de profil bas. Exclues, par les restrictions américaines sur l'exportation des modèles les plus avancés de micro-processeurs de Nvidia, les entreprises chinoises ont opté pour des modèles qui sans être sur la frontière technologique, sont raisonnablement efficaces et surtout significativement moins chers – dans un rapport de

l'ordre de un à dix – que ceux de leurs concurrentes américaines. Qui plus est, ils peuvent être installés sur les serveurs des entreprises qui les acquièrent, alors que les modèles américains ne sont accessibles que via des serveurs sous souveraineté des États-Unis.

La décision, prise par l'administration Trump en juin 2026, d'imposer à Anthropic une interdiction d'accès à tout ressortissant étranger, y compris sur le territoire américain, à ses logiciels avancés, *Fable 5* et *Mythos 5*, en invoquant des impératifs de « sécurité nationale » a envoyé un message d'alarme dans le monde. Tant les États que les entreprises, y compris américaines, sont amenés à intégrer dans leurs calculs et le manque de fiabilité d'une offre d'IA sous souveraineté américaine et le meilleur rapport coût-bénéfices de l'offre chinoise. Ce basculement est déjà perceptible et « *Washington vient de faire davantage pour renforcer l'attrait des modèles d'IA chinois que Pékin n'aurait jamais pu l'espérer* », note la chercheuse Agathe Demarais, concluant que « *l'adoption croissante des modèles chinois appuie les efforts de Pékin pour définir les normes mondiales en matière d'IA* »¹⁶.

La menace du « piège de la technologie intermédiaire »

Dans cette course haletante, l'Europe souffre d'un double handicap.

Le premier tient aux volumes mêmes des moyens dédiés à la R&D. L'objectif de dépenses de R&D publiques et privées à hauteur de 3 % du PIB, que la stratégie de Lisbonne, adoptée en 2000, avait fixé pour faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » en 2010, n'a jamais été atteint. Les États-Unis restent, avec 3,5 %, à plus de 50 % au-dessus du ratio européen, lequel est resté bloqué, un quart de siècle après Lisbonne, juste au-dessus du seuil des 2 %. Mais alors que les niveaux de R&D

financés par l'État sont identiques dans l'UE et aux États-Unis (0,7 % du PIB), la R&D financée par les entreprises est près de deux fois plus élevée aux États-Unis.

Le second handicap, moins bien appréhendé, tient à ce que l'écart est aussi qualitatif. Les entreprises européennes concentrent leurs efforts d'investissement et de R&D sur d'autres créneaux que l'IA ou, plus largement, les logiciels. Ces secteurs ne comptent que pour 6 % de la valeur ajoutée européenne de ce secteur, à comparer aux 75 % assurés par leurs homologues américaines. Si 11 des 50 premiers budgets de R&D dans le monde sont le fait d'entreprises européennes, ils sont concentrés à 58 % dans l'industrie automobile – Volkswagen en tête, avec 20 Mds € en 2024. La première entreprise de l'Internet, l'allemande SAP, arrive loin derrière, au 46^e rang mondial, par son investissement en R&D, qui n'était que de 5 Mds €. L'innovation européenne procède donc principalement de secteurs matures, comme les transports, et d'acteurs installés plutôt que des *start ups*, moyennant quoi l'UE est à la traîne non seulement dans les technologies de l'information de la communication (TIC) mais aussi dans les biotechnologies.

C'est ce danger, celui du choix par défaut d'un modèle économique lié au passé qu'ont identifié d'éminents économistes, dont le prix Nobel Jean Tirole. Dans une étude très documentée et argumentée, ils le décrivent comme une situation dans laquelle « *l'investissement en R&D est orienté vers des secteurs établis (...) qui ne figurent peut-être plus parmi les principaux moteurs de croissance* ». Le risque est donc « *pour l'UE d'être enfermée dans un piège de la technologie intermédiaire*¹⁷, où les programmes actuels sont concentrés sur des améliorations incrémentales de technologies matures, plutôt que sur des industries ayant un plus grand potentiel d'innovation radicale »¹⁸. Cette perspective n'est pas seulement virtuelle, puisque seules quatre des cinquante premières entreprises technologiques mondiales sont européennes.

Le dessillement de l'Europe

La publication en 2024, à quelques mois d'intervalle, des rapports d'Enrico Letta¹⁹ et de Mario Draghi²⁰ sur les carences du marché unique européen a accéléré la prise de conscience au sein de l'Europe. Tous deux ont dans leurs recommandations souligné la priorité absolue à donner à l'échelle (*scale*), dans un monde où les *hyperscalers* mènent la course. Les obstacles identifiés sont nombreux, à commencer par la fragmentation du marché unique européen en 27 systèmes juridiques dotés de règles différentes – ce qui a incité Letta à relancer l'idée d'un « 28^{ème} régime » optionnel et à proposer l'ajout d'une « cinquième liberté » pour la recherche et l'innovation. Les barrières réglementaires peuvent être particulièrement lourdes sur les marchés du numérique et des capitaux, ont-ils relevé, mais elles concernent également les politiques de concurrence de l'UE en matière de fusions, qui étouffent l'émergence de champions européens, ainsi que les politiques de l'UE sur l'énergie ou les télécoms.

L'échelle dépend également de l'ampleur des investissements, publics et privés, qu'ils soient financés par les États membres ou par le budget, plus modeste, de l'UE, qu'il s'agisse d'aides d'État, de marchés publics, de l'accès à l'épargne privée ou au capital-risque. Mario Draghi a identifié un déficit d'investissement annuel total de 750 à 800 Mds € à combler afin de financer les politiques dans tous les domaines pertinents – hautes technologies, transition énergétique et défense. Sa recommandation pour que l'UE atteigne enfin les objectifs fixés par l'« agenda de Lisbonne » en matière de dépenses de R&D – publiques et privées – à hauteur de 3 % du PIB représenterait quelque 180 Mds € supplémentaires chaque année. Des politiques plus spécifiques ont également été recommandées par les rapports, visant à une incubation plus agile de l'innovation, une réorientation du Conseil européen de l'innovation vers une innovation plus disruptive, sur le modèle des agences américaines de projets de recherche avancée

(ARPA), ou une incitation des universités à encourager l'essaimage (*spin off*) pour devenir des moteurs d'innovation. Ces objectifs et ces chiffres renvoient à un défi d'une ampleur inédite ; les rythmes inhérents à la complexité de la gouvernance de l'UE mais aussi les exigences budgétaires qu'elles impliquent n'augurent pas d'une adoption rapide des recommandations, et encore moins de leur mise en œuvre.

Pourtant, certaines mesures proactives témoignent de la conscience de la situation et de la nécessité de préserver – ou de reconquérir – la souveraineté, tant au niveau des États membres qu'à celui de l'UE. Avant même le tournant de 2022, l'UE avait adopté un « programme pour une Europe numérique » doté de 7,5 Mds € par le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Pour le prochain budget pluriannuel (2028-2034), la Commission a proposé de le fusionner avec d'autres programmes technologiques au sein d'un « Fonds européen pour la compétitivité », doté de 409 Mds €, destiné à soutenir la recherche et l'innovation²¹. Il serait articulé, tout en restant distinct, avec le programme-cadre de l'UE pour la recherche (FP10), « Horizon Europe », pour financer l'innovation d'excellence et pour lequel est proposé un budget de 175 Mds€.

Un règlement sur les micro-processeurs (*Chips Act*) adopté en 2023²², doté de 43 Mds €, a par ailleurs permis aux États membres de subventionner la recherche et la fabrication de semi-conducteurs afin de doubler leur part dans la production mondiale d'ici 2030, pour la porter à 20 %. Mais la stagnation, autour de 10 %, de cette proportion a conduit la Commission à proposer une version révisée de ce texte (*Chips Act 2.0*)²³, qui s'inscrit dans le contexte du paquet de souveraineté technologique adopté au même moment.

D'autres initiatives, de la part d'États-membres ou d'institutions européennes pour se déprendre de cette emprise, méritent d'être signalées, même si elles restent très sporadiques. Tirant les conséquences de sa position sur la souveraineté, la Commission a attribué en 2026 des contrats de stockage de

données à hauteur de 180 millions d'euros à quatre entreprises européennes, excluant explicitement toute entreprise américaine au motif de leur soumission à la législation du *CLOUD Act*. Cette même raison préside également aux décisions de certaines entreprises européennes, soucieuses de préserver l'intégrité de leurs données critiques, d'en retirer le traitement et la conservation aux opérateurs sous souveraineté américaine.

Au niveau national, la France est ainsi passée, pour tous les usages gouvernementaux, à une application de visioconférence de fabrication française, *Visio*, et met en place une suite bureautique propre. Elle a également annoncé la non-reconduction du contrat de la Direction générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) avec l'entreprise Palantir, conclu il y a une dizaine pour l'épauler dans sa lutte contre le terrorisme, et a retiré à Microsoft (Azure) la gestion de ses données de santé. Le *Land* allemand de Schleswig-Holstein et le Danemark se sont également dégagés de l'utilisation des services de Microsoft dans leurs administrations respectives.

Et sur un mode plus prospectif, parmi d'autres projets, l'Agence Européenne de Défense (AED) prépare, pour une utilisation opérationnelle d'ici 2030, un espace numérique souverain, sécurisé et fiable permettant aux États membres de l'UE de partager leurs données liées à la défense. A une autre échelle, pour contourner l'omniprésence des instruments de paiement contrôlés par les États-Unis, la Banque centrale européenne s'apprête à émettre en 2029 un euro numérique destiné à devenir un moyen de paiement souverain paneuropéen. Mais son succès sera *in fine* tributaire de l'usage qu'en feront les Européens de la zone euro.

L'échelle et la vitesse

Comme dans le cas de la défense et de l'armement, l'emprise américaine est également forte sur le terrain de la technologie.

Ce n'est qu'à la faveur du second mandat de Donald Trump et de la versatilité qu'il n'a cessé d'afficher que sont apparues au grand jour la vulnérabilité et la faiblesse d'une Europe longtemps confiante dans la fiabilité de ce pays allié et protecteur. Si les yeux se sont dessillés, la réponse reste en deçà de l'ampleur du défi, moins sans doute sur le terrain de la reconquête de la souveraineté que sur celui de la rivalité à armes égales avec l'écosystème de la *tech* américaine. Celui-ci a certes pu bénéficier de la proximité, recherchée ou consentie, avec l'administration Trump. Pour autant, ce qui fait sa force est non pas ce soutien, qui peut être même contre-productif, mais la capacité du secteur de la *tech* à tenir, avec des moyens colossaux, la frontière technologique, à innover et à jouer de sa suprématie sur les marchés mondiaux, hors Chine. Celle-ci obéit à un modèle différent, mais les deux pays disposent d'atouts qui relèguent l'Europe dans une catégorie seconde.

Derrière leur modalités multiples, ces atouts relèvent de deux logiques qui se renforcent mutuellement, l'échelle et la vitesse, permises par la masse de moyens investis dans la R&D, largement à l'initiative des entreprises des deux pays. Le décalage, constaté à cet égard, de l'Union européenne est notamment imputable à la fragmentation de son espace en 27 systèmes légaux différents, aux freins liés à la complexité de sa gouvernance et au choix de ses entreprises de concentrer leurs efforts sur des technologies matures plutôt que des innovations de rupture. Certaines des préconisations des rapports Letta et Draghi ont été reprises dans les propositions de la Commission européenne. Elle aurait, selon un rapport de l'Institut Montaigne, lancé la mise en œuvre de 30 % des recommandations du second rapport, au moins dans leur volet juridique. Un chiffre qui « tranche avec l'usuelle impression d'inertie des États-membres », pour lesquels « l'ambition n'est pas encore au rendez-vous »²⁴. L'échelle et la vitesse risquent, sur le Vieux Continent, de devoir attendre encore.

Notes

- ① Communiqué de la Commission européenne, 3 juin 2026.
- ② Plan d'action pour un continent de l'IA, 9 avril 2026.
- ③ Règlement sur l'IA, 2024.
- ④ L'entreprise néerlandaise ASML jouit également d'une situation de quasi-monopole pour les machines de photolithographie nécessaires à la production des ces microprocesseurs, mais aucun outil juridique, européen ou national, ne permet d'imposer des restrictions à l'exportation comparables à celles qu'autorise la législation américaine.
- ⑤ Les *hyperscalers* possèdent aussi, parfois conjointement, ces liaisons par câbles sous-marins et par satellites.
- ⑥ La dépendance technologique aux *softwares & cloud services* américains : une estimation des conséquences économiques en Europe, CIGREF, 25 avril 2025.
- ⑦ Le procureur de la Cour, Karim Khan, s'est en outre vu supprimer son compte email par Microsoft.
- ⑧ A titre de comparaison, le montant total de la dépense privée de R&D était en 2024, dans l'UE, d'environ 290 Mds\$.
- ⑨ Henry Farrell, Abraham Newman. "Weaponized Interdependence, How Global Economic Networks Shape State Coercion". *International Security* (2019) 44 (1) 42–79.

- ⑩ Le système SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*) permet, depuis 1977, aux banques d'effectuer leurs transactions quotidiennes de manière sécurisée et traçable.
- ⑪ Règlement (UE) n° 267/2012 du Conseil de l'UE, 23 mars 2012.
- ⑫ Ian Bremmer, The Technopolar Paradox, The Frightening Fusion of Tech Power and State Power, *Foreign Affairs*, May 13, 2025.
- ⑬ Promoting the Export of the American AI Technology Stack, *Executive Order*, July 23, 2025.
- ⑭ Discours du vice-président Vance, Sommet pour l'Action sur l'IA, Grand Palais, Paris, 11 février 2025.
- ⑮ *Ibid.*
- ⑯ Agathe Demarais, "Cutting access to Anthropic's Mythos is a gift to China", *Financial Times*, June 15, 2026, et "How China Is Winning the Global AI Race", *Foreign Policy*, May 7, 2026.
- ⑰ *Middle technology trap* : ce concept, nouveau, fait référence à celui de *middle income trap*, défini en économie comme une situation où un pays en développement qui a atteint un niveau de revenu intermédiaire, stagne économiquement et ne parvient pas à accéder au statut de pays développé en raison de coûts de main-d'œuvre trop élevés pour concurrencer les pays plus pauvres et de gains de productivité insuffisants pour rivaliser avec les pays plus riches.
- ⑱ Anita Dietrich et al., Europe's Middle Technology Trap, *EconPol Forum* 25 (4) 32-39 CESifo Munich and C. Fuest et al. EU Innovation Policy; how to escape the Middle Technology Trap, *European policy analysis group*, April 2024.

- ①⑨ Enrico Letta, *Much More Than a Market*, April 2024.
- ②⑩ Mario Draghi, *The Future of European Competitiveness*, September 2024.
- ②⑪ « Un budget ambitieux pour une Europe plus forte 2028-2034 », Commission européenne, 16 juillet 2025.
- ②⑫ Règlement sur les micro-processeurs, Commission européenne, 2023.
- ②⑬ Règlement européen sur les semi-conducteurs, Commission européenne, juin 2026.
- ②⑭ « Rapport Draghi : l'Europe au rendez-vous ? », *Institut Montaigne*, juin 2026.